

## PRÉVENTION ET INNOVATION : LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES\*

- Améliorer le profil routier aux abords du passage à niveau.
- Créer des déviations vers des ouvrages existants.
- Aménager des ponts ou des souterrains.
- Éviter les remontées de file.
- Contraindre les automobilistes aux règles élémentaires de prudence et au respect du code de la route.
- Améliorer la visibilité à l'approche de la voie ferrée.
- Améliorer le cheminement des modes doux (piétons, cycles, etc.).
- Interdire le passage aux catégories de véhicules ne respectant pas les contraintes de franchissement.

## PRÉVENTION ET INNOVATION : DES RÉSULTATS CONCRETS

En 10 ans, le nombre de morts a été divisé par 2 et le nombre d'accidents a diminué de **40%** aux passages à niveau.

**Ensemble, poursuivons cet effort !**

## LES CHIFFRES À RETENIR

La France compte **15 000** passages à niveau sur voie publique ouverts à la circulation des trains.

Les passages à niveau sont situés à **69%** sur voirie communale, à 30 % sur voirie départementale, à moins de 1 % sur route nationale.

**800** mètres, c'est la distance nécessaire pour qu'un train roulant à 90 km/h s'arrête en freinage d'urgence, contre 70 mètres pour une voiture.

## LA SÉCURITÉ, C'EST AVANT TOUT ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS

**Vous pouvez mener des actions de prévention qui sensibiliseront les habitants de votre territoire :**

- Mettre en place une information de proximité ciblée à l'aide des outils de prévention mis à votre disposition (dépliants, argumentaires, articles et dossiers de presse).
- Rencontrer les habitants et dialoguer avec eux (stand « sécurité » lors de manifestations locales, réunions publiques...).
- Accueillir un agent SNCF volontaire pour sensibiliser les élèves de votre commune aux bons réflexes à adopter. Notre partenaire, l'association Prévention Routière peut également intervenir sur demande.

## DES INTERLOCUTEURS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS CES ACTIONS DE PRÉVENTION

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
**Valérie LEPINAY**  
22, rue de l'Arquebuse - CS 17813  
21078 Dijon Cedex  
Tél.: 03 80 40 15 00

NOUVELLE AQUITAINE  
**Corinne BEAUJEAN-GARRIDO**  
17, rue Cabanac - CS 61926  
Immeuble Le Spinnaker  
33091 Bordeaux Cedex  
Tél.: 05 24 73 68 54

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
**Carole TESSEIDRE**  
10, place de la Joliette - BP 85404  
Les Docks - Atrium 10.4  
13567 Marseille Cedex 02  
Tél.: 04 96 17 04 80

AUVERGNE RHÔNE-ALPES  
**Jean-Paul BOURNAZEL**  
78, rue de la Villette  
Le Dauphiné Part-Dieu  
69425 Lyon Cedex 03  
Tél.: 04 72 84 65 70

CENTRE-VAL DE LOIRE  
**Jean-Christophe FOURRE**  
7, rue Molière - CS 42420  
45032 Orléans Cedex 1  
Tél.: 09 88 81 63 03

BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE  
**Jean-Marie GUILLEMOT**  
1, rue Marcel Paul - BP 34112  
Immeuble Le Henner  
44041 Nantes Cedex 1  
Tél.: 02 40 35 81 61

NORMANDIE  
**Marie HEITZ**  
38 bis, rue Verte - BP 11066  
76173 Rouen Cedex  
Tél.: 02 32 76 03 66

OCCITANIE  
**Valérie DURAND**  
SNCF Réseau Occitanie / Toulouse  
2, esplanade Compans Caffarelli  
Immeuble Toulouse 2000 - Bât. E  
31000 Toulouse Cedex  
Tél.: 05 34 44 10 60

SNCF Réseau Occitanie / Montpellier  
101, allée de Délos - BP 91242  
34011 Montpellier Cedex 1  
Tél.: 04 48 18 57 50

HAUTS-DE-FRANCE  
**Jean-Yves DAREAUD**  
100, boulevard de Turin  
Tour de Lille  
59777 Euralille  
Tél.: 03 20 12 45 20

ÎLE-DE-FRANCE  
**Claire PARDO**  
10, rue Camille Moke  
93212 La Plaine Saint-Denis Cedex  
Tél.: 01 53 94 30 00

GRAND EST  
**Florence PINTO**  
15, rue des Francs-Bourgeois  
67082 Strasbourg Cedex  
Tél.: 03 88 23 30 70



# SÉCURISEZ VOTRE PASSAGE À NIVEAU



[www.prevention-ferroviaire.fr](http://www.prevention-ferroviaire.fr)

En partenariat avec :



# LES 3 ÉTAPES POUR SÉCURISER VOTRE PASSAGE À NIVEAU

## 1. ÉVALUER

**Moins le passage à niveau est fréquenté, plus la vigilance diminue.**

Tous les types de traversées de voie ferrée, même celles qui paraissent sans danger, doivent faire l'objet d'une réflexion préventive.

Le gestionnaire de voirie est en charge de mettre en place une méthodologie de diagnostic et d'évaluation des risques accidentogènes du passage à niveau. Nous pouvons l'y aider s'il le souhaite.

Cela permet de qualifier :

- la fréquentation par vos usagers ;
- l'historique des incidents répertoriés et leurs causes ;
- la configuration du passage à niveau et ses abords ;
- la visibilité de la signalisation ;
- les possibilités de contournement ou de déviation.

**Même si votre passage à niveau n'a pas connu d'incident depuis de nombreuses années, un drame peut survenir dès demain et reste totalement imprévisible.**

**Aussi, mettons tout en œuvre pour l'anticiper.**



## 2. DÉFINIR LA SOLUTION

**Une fois le diagnostic effectué, le gestionnaire de voirie peut envisager plusieurs améliorations possibles. SNCF Réseau peut là encore l'assister.**

Cela va du simple aménagement de voirie jusqu'à la suppression d'un ou plusieurs passages à niveau. Les solutions privilégiées sont celles qui constituent le meilleur équilibre entre les différentes considérations (efficacité, sécurité, rapidité, financement, simplicité pour les usagers).

Nous privilégions d'abord les solutions les moins coûteuses et les plus rapides à mettre en œuvre, et celles qui troubleront le moins les déplacements des habitants tout en garantissant les meilleures conditions de sécurité.

**Le plus souvent, le projet est simple et évident :**

prolonger un chemin communal de quelques centaines de mètres pour supprimer le passage à niveau et ainsi canaliser la circulation vers un unique passage sécurisé et modernisé, installer des ralentisseurs ou des chicanes, ou encore couper des haies qui masquent la visibilité des feux.

**À chaque commune, une solution sur mesure existe pour renforcer la sécurité des usagers de la route.**



## 3. FINANCER ET METTRE EN ŒUVRE

**Une fois défini, votre projet local trouvera un financement auprès de ses partenaires. SNCF Réseau et l'État sont là encore vos meilleurs alliés.**

Les principes de financement des investissements par le secteur ferroviaire sont les suivants (le complément du financement est porté par le gestionnaire routier) : Pour les suppressions de passages à niveau par construction d'un ouvrage dénivelé :

- Passages à niveau prioritaires : financement à 50% par l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France et 50% en local.
- Passages à niveau non prioritaires : financement majoritairement externe.

Pour l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, un contrat de financement entre SNCF Réseau et l'État permet d'investir dans la sécurisation des passages à niveau prioritaires ou non en engageant des mesures telles que :

- la suppression simple (sans création d'ouvrage dénivelé) d'un passage à niveau ;
- la mise en conformité réglementaire (exemple autocollants « barrières cassables ») ;
- l'automatisation de passages à niveau ;
- l'amélioration de la visibilité par installation de modules à diodes.

**Dans tous les cas de figure, SNCF Réseau vous assiste lors du montage du projet, jusqu'à sa réalisation finale.**

